



Tableau 1

Nombre de demandeurs de l'incitatif à agir pour le climat (IAC) et montant réclamé par province/territoire, année d'imposition 2019

Province/territoire	Nombre de demandeurs de l'IAC	Montant total de l'IAC réclamé (dollars \$)
Ontario	7 725 500	2 268 376 000
Manitoba	701 590	230 958 000
Saskatchewan	592 560	331 474 000
Alberta	2 197 110	1 319 766 000
Total	11 216 760	4 150 574 000

Notes:

1. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine la plus proche et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.
2. Les données proviennent des déclarations de revenus et de prestations (re)cotisées en date du 10 juin 2021 et sont sujettes à des modifications à mesure que d'autres déclarations sont (re)cotisées.
3. Les montants sont calculés à l'annexe 14 - incitatif à agir pour le climat et déclarés à la ligne 449.
4. Les paiements de l'IAC pour l'année de redevance sur les combustibles d'avril 2020 à mars 2021 (qui correspondent à la redevance sur les combustibles s'appliquant à un prix du carbone de 30 \$ la tonne) ont été en grande partie réclamés au printemps 2020, lorsque la plupart des particuliers ont produit leur déclaration de revenus de 2019. Par conséquent, les paiements de l'IAC pour l'année de la redevance sur les combustibles 2020-2021 sont associés et présentés dans le cadre des évaluations de l'année d'imposition 2019 (et ainsi de suite pour les années à venir).
5. La redevance sur les combustibles s'applique en Alberta à compter du 1er janvier 2020. Le paiement de l'Incitatif à agir pour le climat 2020 réclamé par les Albertains admissibles reflète les produits de la redevance sur les combustibles générés sur une période de 15 mois. Cela se compose de trois mois (janvier-mars 2020) avec un prix du carbone de 20 \$, plus 12 mois (avril 2020-mars 2021) avec un prix du carbone de 30 \$.